CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET VÉTÉRINAIRE :

« MONTFORT VETERINAIRE, 7 Rue Saint Nicolas – 35160 MONTFORT SUR MEU »

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables à l'accueil et sur le site internet du cabinet. Elles peuvent vous être remises sous format papier sur simple demande à l'accueil.

Tout acte effectué au sein du cabinet vétérinaire est soumis aux présentes CGF.

APPELLATION ET COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé cabinet vétérinaire médico-chirurgical pour Animaux de Compagnie conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et aux cahiers des charges publiés sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

Cabinet Montfort Vétérinaire
7 Rue Saint Nicolas
35160 Montfort sur Meu
Tel : 02 23 43 25 98
Mail : contact@montfortveterinaire.fr
Site Internet : www.montfortveterinaire.fr

SOCIÉTÉS D'EXERCICE ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Société d'exercice : SELARL Weber Vétérinaire

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture de l'établissement de soins :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Le samedi de 9h à 13h.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone, sur le numéro de l'établissement, ou sur internet sur le site Pile Poils (https://www.pilepoils.vet/veterinaires/montfort-sur-meu/01a0ec0d-75cc-7baf-9958-6ff91f0c95e9/cabinet-montfort-veterinaire)
Les mails et messages envoyés via Facebook ou Instagram sont relevés sur les horaires d'ouverture de l'établissement.
En dehors des horaires d'ouverture de l'établissement, les urgences sont assurées par :

- Vétérinaires 2 Toute Urgence (V2TU Rennes) – 6 Rue du Bourg Nouveau – 35000 Rennes. Tel : 0299411646. Du lundi 19h au mardi 8h, du mardi 19h au mercredi 8h, du mercredi 19h au jeudi 8h, du jeudi 19h au vendredi 8h, du vendredi 19h au samedi 8h, et du samedi 13h au lundi 8h, ainsi que les jours fériés.
- Vetoadom Rennes – vétérinaires à domicile. Tel : 0257676868. Sur l'ensemble des horaires de fermeture de l'établissement.

Sur les horaires de fermeture de l'établissement, le standard téléphonique est transféré vers le standard téléphonique de Vetoadom, qui orientera le propriétaire de l'animal malade, selon le motif de l'appel, vers une visite à domicile ou vers V2TU Rennes si une hospitalisation et nécessaire, ou selon la préférence du propriétaire.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire : DV Loïsa WEBER, diplômée en 2014 de l'ENVA, associée.

Personnel non vétérinaire :

- Mme Hélène BELLEGY – Auxiliaire vétérinaire de niveau 3
- Mme Marine PERON – Auxiliaire vétérinaire en formation

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

- Consultations de médecine générale
- Consultations de cardiologie
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique
- Dentisterie : unité dentaire Dentalvet 3
- Analyses sanguines :

- Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : ImScan, Scan-e, MS4S.
- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client.

- Anesthésies générales (fixes et gazeuses) : protocole choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de la race, des antécédents médicaux et de l'âge de l'animal

- Surveillance de l'anesthésie par monitoring VM300.

- Prise en charge de la douleur : une attention particulière est portée à la prévention et au traitement de la douleur.
- Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies : générateur GER Advanced, développement numérique sur capteur plan GER Picox (une copie des radiographies sera envoyée au client par mail sur simple demande).
- Echographie, doppler, doppler couleur, appareil Canon Applio Go (une copie de l'échographie sera remise au client sur simple demande).

- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Le personnel n'est pas présent sur site 24h/24. En dehors des horaires d'ouverture, le personnel assure une surveillance régulière mais non continue des animaux hospitalisés. Si un animal nécessite une surveillance continue, il vous sera proposé de la transférer vers la structure d'urgences V2TU Rennes – 6 Rue du Bourg Nouveau - 35000 Rennes.
Vous pouvez rendre visite à votre compagnon pendant les heures d'ouverture de l'établissement, si cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'établissement.
Les visites ne sont pas permises en dehors des horaires d'ouverture.
Le local d'hospitalisation répond aux exigences de l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins, il dispose de son propre point d'eau.

PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL CONTAGIEUX

La salle de consultation où a été examiné un animal contagieux est désinfectée dès la sortie de l'animal.

En cas d'hospitalisation, l'animal contagieux est placé dans un local dédié à une autre espèce, afin de limiter les contaminations. Les mesures d'hygiène nécessaires (désinfection, utilisation de matériel dédié aux soins de l'animal) sont mises en œuvre durant son hospitalisation. Le local est désinfecté après sa sortie du cabinet.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS (PCS)

Le Cabinet vétérinaire assure les astreintes téléphoniques en journée de 12 à 14h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

- Clinique Vétérinaires 2 Toute Urgence (V2TU Rennes) – 6 Rue du Bourg Nouveau – 35000 Rennes, joignable au 0299411646. Du lundi 19h au mardi 8h, du mardi 19h au mercredi 8h, du mercredi 19h au jeudi 8h, du jeudi 19h au vendredi 8h, du vendredi 19h au samedi 8h, et du samedi 13h au lundi 8h.
- Service à domicile Vetoadom Rennes joignable au 0257676868. Sur l'ensemble des horaires de fermeture de l'établissement.

ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement traitées par l'établissement de soins sont les suivantes: chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie (petits mammifères, oiseaux exceptionnellement).
Il peut arriver qu'il faille orienter le client vers un autre établissement de soins plus à même de soigner une espèce ou un type d'animal pour laquelle nous n'avons pas la compétence, le matériel ou la responsabilité civile professionnelle (RCP) nécessaire.
Pour les NACs : Clinique RefNAC – 14bis Avenue Joge Semprun – 35000 Rennes.
Pour les chiens, chats et NACs :

- Triovet – 1D Allée Ermengarde d'Anjou – 35000 Rennes
- Clinique vétérinaire Benjamin Franklin – ZA Porte Océane – 38 Rue du Danemark – 56400 Brech
- Ophtalmologie : Clinique vétérinaire de Saint Méen le Grand – rue Pasteur ZA du Maupas – 35290 Saint Méen Le Grand.

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ A LA CONTENTION,

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Notre équipe informera le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière si le comportement agressif de son animal met en danger le personnel soignant ou les personnes présentes.
Ces moyens de contention peuvent occasionnellement entrainer une blessure de l'animal.
L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins.
Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.
Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Animacare, (1 rue Pierre Harel – ZA de la Meslais – 35133 Lécousse – Tel : 0299989796), l'incinération collective ou individuelle du corps.
Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.
Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sont sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils ont été retrouvés.
Le cabinet accepte de recueillir ces animaux errants. Le personnel du cabinet peut vous aider à vérifier si l'animal est identifié mais ne peut en aucun cas communiquer à un tiers les coordonnées du propriétaire.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.
Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.
La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

MODALITES DE REGLEMENT

Les factures sont à régler comptant en fin de consultation ou à la restitution de l'animal au propriétaire.
Des facilités de paiement peuvent exceptionnellement être accordées au cas par cas avec l'accord des dirigeants de l'établissement.
Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, lors de soins de longue durée.
Les modes de règlement acceptés sont : les cartes bancaires, les chèques, les espèces et les virements bancaires.
Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.
Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

COMMUNICATION

Facebook : ***https://www.facebook.com/people/Montfort-V%C3%A9t%C3%A9rinaire/61594347096133/***

Instagram : ***https://www.instagram.com/montfort_veterinaire/***

Site internet : www.montfortveterinaire.fr

LITIGES

En cas de différend à caractère déontologique :

En cas de litige à caractère déontologique, le Conseil régional de l'Ordre de Bretagne peut être sollicité :
CROV Bretagne - 53 rue Jules Vallès 35 000 RENNES
tel : 02 99 63 71 95 - mail : cro.bretagne@ordre.veterinaire.fr

En cas de litige de la consommation : Médiateur de la consommation

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (désaccords sur les honoraires, absence/délivrance partielle d'explications ou d'informations dans le cadre du contrat de soins, litiges concernant des biens ou des prestations accessoires au contrat de soins), et lorsqu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée au préalable entre les parties.

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur via le site https://www.mediateur-consommation-veterinaire.fr/ ou par voie postale : Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS .

RCP

Les coordonnées de la compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle (RCP) sont les suivantes :
AXA Marmol – Bouttemand – 7 Rue de Hennau – 35160 Montfort sur Meu. Tel 0299090139.

N° contrat : 22789208704

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur vétérinaire Loïsa WEBER.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Fait à Montfort sur Meu, le 22/07/2026